SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 AVRIL 2008 PROCES-VERBAL

L'an deux mille huit, le neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

ETAIENT PRESENTS – M. MERCIER L. Maire - Mme PUILLANDRE E. - M. LE GUENIC T. - Mme LE GALLIC S. M. BIHANNIC L. Adjoints - Mme DELEMER I. Adjoints - MM. FOURCHON Stéphane - ROBIN Aimé - Mme LE BRETON Laurence - M. CASTREC Alain - Mme BERTRAND Noëlla - MM. CHIRON Pierre-Marie - MORICE Joël - Mme PASQUIET Anne-Marie - MM. HEURTAULT Pierrick - VINCENT Patrick - Mmes LE POULLENNEC Claudine - GUELOU Sylvia - M. LE BOETEZ Gérard

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PUILLANDRE E.

M. le Président déclare la séance ouverte

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Remarques sur la composition de certaines commissions à modifier :

- commission du personnel : M. CASTREC A. à rajouter, M. CHIRON PM. et Mme LE POULLENNEC C. à retirer :
- commission finances : MM. FOURCHON S. et MORICE J. à rajouter

INFORMATIONS DIVERSES

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines réunions se dérouleront les 14 mai, 11 juin et 2 juillet prochains à 20 heures.

DECHETTERIE

Suite à l'intervention d'un porte parole des riverains, M. Le Maire évoque ce dossier et fait part au Conseil de la décision de la communauté de communes de suspendre l'étude de faisabilité telle qu'elle est lancée.

M. Stéphane FOURCHON, Conseiller Municipal, intervient pour retracer l'historique de ce dossier avec la fermeture de la décharge de déchets verts. S'agissant de la délibération prise par la communauté de communes, il précise qu'à titre personnel il n'a jamais été consulté sur ce sujet et dénonce la forme, avec le manque de concertation, et le fond, avec un terrain non adéquat.

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint à l'urbanisme, évoque l'incompatibilité entre l'implantation d'une telle structure et le règlement du Plan d'Occupation des Sols.

<u>2° - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008</u>

Sur proposition de M. Le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Le Conseil vote les taux d'imposition pour 2008, sans augmentation par rapport à 2007, comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.74 %
- Taxe foncière (bâti) : 24.13 %
- Taxe foncière (non bâti) : 81.86 %

<u>3° - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007</u>

M. Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2007 :

1

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat de clôture positif de 617 195.88 €et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'instruction M14, de se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement, avant la reprise au Budget Primitif de 2008.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter la somme de 617 195.88 € au compte de réserve 1068 soit l'intégralité de l'excédent de fonctionnement.

<u>4° - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2008</u>

M. DELVAL, Trésorier Principal, expose aux conseillers la mission « receveur municipal » qui lui incombe, avec la tenue de la comptabilité en parallèle à celle de l'ordonnateur, le recouvrement des recettes et le règlement des dépenses ainsi que le conseil aux élus.

Il évoque ensuite l'excellente situation financière de la commune qui s'améliore depuis 2002. Ainsi les dépenses de fonctionnement restent stables, depuis cette date, malgré un poste « personnel » conséquent (25% au dessus de la moyenne de communes de même strate). Cependant l'augmentation de ce poste est compensée par la baisse constante des annuités d'emprunt ($103 \\in \\mathbb{m}$ / hab contre $113 \\in \\mathbb{m}$ en 2007).

Par ailleurs il souligne la faiblesse des dotations de l'Etat qui s'explique par la nouvelle richesse provenant des impôts. Dès lors la commune dégage une capacité d'autofinancement (2,5 fois supérieure à la moyenne des commues de même strate) qui lui permet d'investir et ce sans effort fiscal, ni recours à l'emprunt.

M. Le Trésorier Principal présente aux Membres du Conseil les Budgets Primitifs 2008 qui s'équilibrent comme suit :

	DEPENSES						RECETTES			
Chapitres	Intitulés	reports	Opérations	Opérat°	TOTAL		Intitulés	Opérations	Opérations	TOTAL
		CA 2007	réelles	d'ordre				réelles	d'ordre	
FONCT.										
			311 826.00		311 826.00		Excédent			
011	Charges général					002	fonctionn		0.00	0.00
012	Charges personnel		624 760.00		624 760.00	70	Produits services	65 300.00		65 300.00
012	Autres charges		024 700.00		024 700.00	70	1 Toddits services	03 300.00		03 300.00
65	courantes		115 250.00		115 250.00	73	Impôts taxes	1 301 648.00		1 301 648.00
	Atténuation						Dotations et			
014	produits		300.00		300.00	74	participat°	353 660.00		353 660.00
66	Charges financières		55 000.00		55 0000.00	75	Autres produits	27 000.00		27 000.00
00	Charges		33 000.00		33 0000.00	13	Atténuation	27 000.00		27 000.00
67	exceptionn.		13 000.00		13 000.00	013	charges	12 000.00		12 000.00
	Dépenses						Produits			
022	imprévues		4 000.00		4 000.00	76	financiers	0.00		0.00
042	0 - 4 4		0.00	93 481.67	93 481.67	042		0.00	0.00	0.00
042	Opérations ordre		0.00			042	opération d'ordre Produits	0.00	0.00	0.00
023	Virement invest.			550 14033	550 14033	77	exceptionnels	8 150.00		8 150.00
	TOTAL		1 124 136.00	643 622.00	1 767 758.00		TOTAL	1 767 758.00	0.00	1 767 758.00
	TOTAL		1 124 130.00	043 022.00	1707730.00		TOTAL	1 707 738.00	0.00	1 707 730.00
INVESTIS						Recettes				
						équipement				
Dépenses						1 1	Subventions Etat,			
d'équipement						13	Département,	299 427.58		299 427.58
	Immobilistat° en	550 155 05	505 100 15		1 240 500 00		D. ()			
	cours -opération Immobilistat° en	662 476.85	587 123.15		1 249 600.00		Région			
	cours non									
	individualisées	119 100.00	203 100.00	0.00	322 200.00	16	Emprunt	491 846.01		491 846.01
Dépenses						Recettes				
financières	n .					financières				
1641	Rembours. emprunts		137 000.00		136 500.00	10222	FCTVA	43 293.98		43 293.98
1041	Dépenses		137 000.00		130 300.00	10222	ICIVA	43 293.96	93 481.67	93 481.67
020	imprévues		4 000.00		4 000.00	040	Opération ordre		75 101.07	75 .01.07
	Solde exécut°						Réserves -			
001	investiss.		0.00	383 085.45	383 085.45	1068	Excédents fonc	617 195.88		617 195.88
						021	Virement section		550 14033	550 14033
						021	fonct.		550 14033	330 14033
	TOTAL	781 576.85	930 723.15	383 085,45	2 095 385.45			1 451 763.45	643 622.00	2 095 385.45
	101111	,010,00	,50 ,25.15	202 002.43	2 000 000.40	h	1	1 .51 /05.45	0.5 022.00	2 0,0 000,40

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENTS 2008 - KERVINGLE 2 ET TRAOU NEN					
Section	Dépenses	Recettes			
INVESTISSEMENT					
001 Solde d'exécution déficitaire	19 072.28				
3355 travaux	0.00				
3555 Terrain aménagé		19 072.28			
TOTAL	19 072.28	19 072.28			
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
002 Déficit de fonctionnement	33 009.50				
6015 terrain à aménager	0.00				
605 Achat de matériel	0.00				
71355 variation de stocks	19 072.28	0.00			
7552 Prise en charge du budget annexe		52 081.78			
TOTAL	52 081.78	52 081.78			

BUDGET LOTISSEMENT DES CHENES 2008					
Section	Dépenses	Recettes			
<u>INVESTISSEMENT</u>					
001 Solde d'exécution déficitaire	0.00	0.00			
TOTAL	0.00	0.00			
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
002 Excédent de fonctionnement		14 257.56			
6015 Terrains à aménager	0.00				
6045 achat d'études	3 800.00				
605 Travaux de VRD	32 730.93				
7552 Prise en charge du budget annexe		22 273.37			
TOTAL	36 530.93	36 530.93			

BUDGET LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS 2008					
Section	Dépenses	Recettes			
INVESTISSEMENT					
001 Solde d'exécution déficitaire	0.00				
3355 Travaux en cours	10 485.20	10 485.20			
TOTAL	10 485.20	10 485.20			
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
002 Excédent de fonctionnement	0.00	218 946.82			
605 Travaux de VRD	3 940.00 €				
6522 Reversement excédent budget annexe	222 686.10 €				
7133 Variation en cours de production	10 485.20 €	155.48 €			
7015 vente de terrain à aménager		18 009.00 €			
TOTAL	237 111.30 €	237 111.30 €			

M. Stéphane FOURCHON, Conseiller Municipal, précise que les membres de la minorité voteront le budget puisque le fonctionnement n'appelle aucune remarque de leur part et que la section d'investissement reprend les dossiers en cours.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Trésorier et de M. Le Maire, après délibération et à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2008 de la commune

ADOPTE les budgets primitifs 2008 des lotissements.

5° - ADHESION A L'ASSOCIATION JUSTICE EN TREGOR ARGOAT

Vu le décret n° 2008-145 du 15 février 2008 de Mme Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, modifiant le siège et le ressort des tribunaux d'instance, des juridictions de proximité et des tribunaux de grande instance, publié au Journal Officiel du 17 février 2008 et supprimant notamment le Tribunal de Grande Instance de Guingamp et le Tribunal d'Instance de Lannion,

Le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, à l'unanimité

SOUTIENT l'association « Justice en Trégor – Argoat », association de défense et de maintien des Tribunaux de Grande Instance de Guingamp et d'Instance de Lannion ;

ADHERE à ladite association et verse à titre de cotisation la somme de 50 €.

6° - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M. Le Maire avise le Conseil que, dans le cadre de la professionnalisation des armées et de la suspension de la conscription, il est demandé à chaque conseil municipal de désigner un correspondant défense. Son rôle est d'être l'interlocuteur local de la Préfecture et des armées pour les questions intéressant la défense nationale telles que le recensement, les personnels de réserve, les journées d'appel de préparation à la défense pour les jeunes et les liaisons avec l'institution militaire.

Le Conseil, à l'unanimité

DESIGNE M. CHIRON PM., Conseiller Municipal, en qualité de correspondant défense.

<u>7° - QUESTIONS DIVERSES</u>

EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de son programme prévisionnel des investissements immobiliers concernant les lycées, la Région a sollicité la communauté de communes financièrement pour la construction d'un équipement sportif couvert au lycée Jules Verne. Une étude a été menée afin de recenser les besoins du lycée et des associations sportives locales et rechercher la manière d'inscrire ce futur équipement dans une cohérence d'ensemble par rapport à l'existant qui s'est déclinée en quatre hypothèses :

- un équipement reprenant la demande des différents utilisateurs (2 801 m² de surface utile pour un coût estimatif de 4 901 000 € T.T.C.);
- un équipement lycée selon le référentiel de la région (1 389 m² pour 2 634 000 € T.T.C.);
- un équipement abritant une salle pour la mise en place de compétitions (1 660 m² pour 3 069 000 € T.T.C.);
- un équipement faisant le compromis entre les demandes lycéennes et associatives (2 415 m² pour 4 281 000 € T.T.C.).

Mme Sylvie LE GALLIC, Adjointe en charge du lien social et de la culture, précise que la Région souhaite disposer d'un engagement de principe de la communauté de communes sur la poursuite du projet afin de maintenir l'enveloppe budgétaire allouée à ce dossier. De ce fait il importe de modifier les statuts de la communauté de communes et d'y introduire la compétence concernant la réalisation d'un équipement couvert sur le site du lycée Jules Verne.

Le Conseil, ouï les explications de Mme Sylvie LE GALLIC et suivant l'avis de la commission « lien social/culture », à l'unanimité

ACCEPTE la modification des statuts de la communauté des communes telle que :

- construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. A ce jour :
 - . la piscine intercommunale sports-loisirs ;
- . les tribunes réalisées au stade de roudourou en application du contrat de concession en date du 17 octobre 1996 ;
 - . un équipement sportif couvert sur le site du lycée Jules Verne.

SUBVENTIONS 2008

Mme Sylvie LE GALLIC, Adjointe en charge du lien social et de la culture, informe le conseil que la commission, réunie le 3 avril dernier, a étudié les demandes de subvention des associations locales et extra communales, à caractère sportif et culturel.

Lors de cette réunion la commission a décidé de reconduire les subventions en 2008, avec une augmentation de 1.50 % sachant que les demandes tardives seront traitées ultérieurement et soumises à un prochain conseil.

De ce fait, le forfait de base pour les associations sportives communales passe à $25.86 \ \in$ par enfant ∞ntre $25.48 \ \in$ et à $15.85 \ \in$ pour les adultes contre $15.62 \ \in$. De même p**u**r les associations extra communales il est de $10.88 \ \in$ pour les enfants contre $10.72 \ \in$ et de $7.55 \ \in$ pour les adulte contre $7.44 \ \in$.

En conséquence, elle propose au Conseil de se prononcer sur le vote des subventions 2008 sachant que dorénavant les demandes à caractère social et humanitaire seront examinées et votées par le CCAS.

M. Stéphane FOURCHON, Conseiller Municipal, souhaite que soit pris en considération l'évolution du coût de la vie (2%), même si cela a peu de répercussions. Ce qui permettrait d'éviter un trop grand décalage.

Le Conseil après avoir entendu les explications de Mme LE GALLIC Sylvie et après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE les subventions 2008 dont le détail est énuméré ci-après :

ASSOCIATIONS COMMUN				
Nom des associations	subvent°	subvent° except 2007	VOTE 2008	subvent° except 2008
Association Enseignants Ecole Publique	1 051.00 €		1 067 €	
O.C.C.E.	630.00 €		639 €	
Parents d'Elèves	531.00 €		539 €	
Association "Lire à Saint-Agathon"	1 006.00 €	1 353.00 €	1 021 €	
Association Notre Dame de Malaunay	319.00 €	300.00€	324 €	
Club du Bon Temps	319.00 €	300.00€	324 €	
Comité d'Animation - Saint-Agathon	319.00 €		324 €	
Foyer des jeunes de St Agathon (service jeunesse C.D.C.)	0.00 €		0€	
L'art et création - Atelier d'arts plastiques	793.00 €		805 €	
Arc en Ciel	1 241.00 €		1 182 €	
Chasse	319.00 €		324 €	
Cyclos	0.00 €		0€	
Football	2 413.00 €		2 039 €	
Gymnastique	1 160.00 €		1 323 €	
Les randonneurs du Frout	268.00 €		272 €	
Tennis-club St Agathon - Pabu	984.00 €		999 €	
C.C.A.S	9 381.49 €		11 100 €	
Anciens Combattants 39-45	65.00 €		66 €	
Education et attelage canin	200.00 €		203 €	
F.N.A.C.A. Ploumagoar - St Agathon	65.00 €		66 €	
Quartier de Toullan	50.00 €		51 €	
Tour du Pays de Guingamp	1 500.00 €		1 500 €	
SOUS-TOTAL	22 697.49 €	1 953.00 €	24 166.84 €	0.00 €

ASSOCIATIONS EXTRA-COMMU	JNALES		VOTE 2008	
AFO BAT 22	200.00 €		200.00 €	
Chambre des Métiers - Service Apprentissage - Dinan	27.00 €		28.00 €	
Chambre des Métiers - Service Apprentissage - St Brieuc	162.00 €		168.00 €	
Ecole Diwan - Guingamp	432.00 €		450.00 €	
R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficultés)	404.00.6		400.00.6	
Guingamp	191.00 €		189.00 €	
Asso philatélique du Pays de Guingamp	17.00 €		17.00 €	
Centre Culturel Breton - Guingamp	95.00 €		95.00 €	
Chorale Arpège	32.00 €		52.00 €	
Office de Tourisme du Pays de Guingamp	961.00 €		1 060.00 €	
Pays d'Accueil Touristique de l'Argoat 22	2 140.00 €		2 140.00 €	
A.C.D.A.S.C Guingamp	3 566.00 €		3 566.00 €	
Amicale Laïque - Expression Corporelle - Ploumagoar	236.00 €		179.00 €	
Armor escrime GUINGAMP	11.00 €		11.00 €	
Association Bulle d'eau Guingamp	32.00 €		0.00 €	
Canoë Kayak - Guingamp	36.00 €		65.00 €	
Club des nageurs guingampais	151.00 €		151.00 €	
Société hippique argoat Trégor	20.00 €		0.00 €	
Guingamp Roller Skating	43.00 €		21.00 €	
Taisho-dojo Guingamp	7.00 €		29.00 €	
Dojo - Pays de Guingamp	165.00 €		0.00 €	
Entente Athlétique de l'Argoat	58.00 €		72.00 €	
Grâces Twirling Club - Grâces	32.00 €		32.00 €	
S.C.B Stade Charles de Blois - Section Gym	96.00 €		150.00 €	
Subaquatic club Guingampais	7.44 €		0.00 €	
Studio danse	104.00 €		111.00 €	
TAG.A Bégard	7.00 €		0.00 €	
Tennis de table Grâces Le Merzer	19.00 €		19.00 €	
Triathlon Pays de Saint-Brieuc	7.00 €		21.00 €	
Vélo sport de Ploumagoar	7.00 €		0.00 €	
Guingamp Volley ball	21.00 €		32.00 €	
US Plouisy HB	0.00 €		21.00 €	
Argoat cyclo club	0.00€		45.00 €	
VC Guingamp	0.00 €		50.00 €	
E Cycliste Plouha/Lanvollon	0.00 €		21.00 €	
ADPC 22 (Association Départementale de Protection Civile) Saint-Brieuc	39.00 €		39.00 €	
Eau et Rivières de Bretagne - Lorient	54.00 €		54.00 €	
Prévention routière	0.00 €		20.00 €	
Etablissement enseignement beauregard	0.00 €		0.00 €	
Aumônerie enseignement publique	0.00 €		50.00 €	
SOUS-TOTAL	8 975.44 €	0.00€	9 158.00 €	0.00 €
TOTAL	31 672.93 €	1 953.00 €	33 325.00 €	0.00 €

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Mme Elisabeth PUILLANDRE, Adjointe en charge des finances, du personnel et de la restauration scolaire, fait part au Conseil de la nécessité de compléter les commissions en place avec une nouvelle dont la compétence comprendrait les relations avec les écoles et la garderie.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité

la commission enfance jeunesse est composée de :

PASQUIET AM. - PUILLANDRE E. - DELEMER I. - CASTREC A. - BERTRAND N. - CHIRON PM. - HEURTAULT P. - LE POULLENNEC C.

Par ailleurs le Conseil prend acte du retrait de M. Joël MORICE du C.C.A.S. et de son remplacement par M. HEURTAULT P.

ETUDE DE FAISABILITE - DECHETTERIE A TRAOU MAUDEZ

Le conseil municipal de Saint-Agathon, à l'unanimité, rejette l'étude de faisabilité sur l'implantation d'une déchetterie demandée par la communauté de communes, sur le site de Traou Maudez.

La création d'une nouvelle déchetterie sur le territoire de la communauté de communes est un projet incontournable. Les difficultés de fonctionnement du site de Pont-Ezer, l'augmentation de sa fréquentation, la saturation en déchets verts nécessitent qu'une solution soit trouvée.

Mais l'étude d'un tel projet doit se faire en concertation avec tous les acteurs locaux (Communauté de Communes, communes et population ...) pour que la transparence soit totale et que chacun puisse s'exprimer.

Ce sont des principes auxquels nous sommes fortement attachés.

Il est urgent de remettre à plat ce dossier, afin d'y apporter la sérénité nécessaire à son étude dans des conditions optimales.

Pour cela nous demandons:

- De stopper l'étude de faisabilité sur le site de Traou Maudez dont les potentialités vont bien au-delà de l'implantation de ce type d'infrastructure ;
- De rechercher d'autres lieux plus adaptés sur la commune ;
- D'associer les riverains des sites retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.